

Réponses 2 modèles de cocottes

Versions réalisées pour le salon de l'agriculture 2023



1. Cocotte numéro 1 :

Selon vous, est-ce que la région Ile de France est une région agricole ?

Réponse : Oui la région Ile de France est une région agricole, quelques éléments qui le démontre :

- Les terres agricoles représentent 50% de la surface de l'Ile de France.
- Nombre d'exploitations en Ile de France : 4. 425 (en baisse de 12% en 10 ans)
- Surface : 127 hectares en moyenne (soit 14 ha de plus qu'en 2010)
- Un territoire francilien historiquement céréalier : 80% des exploitations, plus de 150 ha en moyenne

VRAI ou FAUX, il n'y a pas assez d'agriculteur·rice pour remplacer celles et ceux qui partent à la retraite ?

Réponse : Vrai

- Actuellement, il y a 496.000 chefs d'exploitation¹ et un quart des chefs d'exploitation a plus de 60 ans.
- **D'ici 10 ans, la moitié d'entre eux pourrait partir à la retraite.**
- Celles et ceux qui s'installent – autour de 13 000 par an – ne compensent qu'aux deux-tiers les 21 000 arrêts annuels d'activité.
- Plus de la moitié des surfaces libérées par des arrêts d'activité vient agrandir les fermes déjà existantes, qui continuent de se mécaniser et de se spécialiser, pérennisant ainsi une agriculture insoutenable pour l'environnement et peu créatrice d'emplois.
- Cf 3. Données sur l'agriculture en France « Pourquoi avons-nous besoin d'agriculteur·rices nombreux ? »

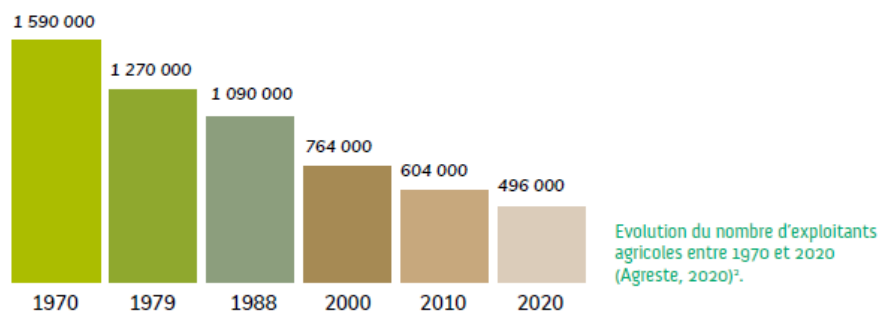
Quel est le pourcentage d'installation agricole réalisée par des femmes en IdF ? 10%, 20%, 40% ?

Réponse : 20%

- En Ile de France, entre 2015 et 2017, **seulement 22% des installations aidées dans la Région sont portées par des femmes.**
- Pourtant, chaque année, en moyenne **40% des personnes qui se présentent dans les points accueil installation (PAI) sont des femmes** et 60% des personnes ne sont pas issues du milieu agricole (NIMA) et
- En termes d'emploi, les femmes représentent 27% des chefs d'exploitation agricole.

Pourquoi y-a-t-il deux fois moins d'exploitant·es agricoles aujourd'hui qu'en 1988 (il y a 30 ans) ?

Les politiques agricoles d'après-guerre ont volontairement contribué à réduire le nombre d'actifs agricoles en France pour rationaliser la production, agrandir et mécaniser les fermes afin de pouvoir nourrir la population.



- Dévalorisation du métier
- Injuste rémunération des paysan·nes
- Tendance à l'agrandissement des surfaces

¹ Agreste, Recensement agricole 2020, *Âge et devenir des exploitations agricoles.*

Quelles difficultés peuvent rencontrer une personne qui souhaite s'installer en tant que paysan-ne ?

- Accompagnement insuffisant ou pas adapté aux spécificités du projet
- Des parcours de formation pas toujours adaptés
- Accès au foncier agricole
- Financement du projet d'installation

C'est quoi une AMAP pour vous ?

Cf 2. Données sur les AMAP

Quelle est la part des fermes qui sont en bio en Ile de France ? 5%, 14%, 40%

Réponse : 14% des fermes d'IdF sont en bio

- **Près de 14% des exploitations franciliennes sont en Agriculture biologique** avec 648 producteurs dont 39% en grande culture et 27% en production de légumes. Elles représentent 7% de la surface agricole d'IDF.
- **A l'échelle de la France c'est 13,4% des fermes qui sont en bio et 10,3% des surfaces agricoles en bio (la surface bio a doublé en 5 ans)**

2. Cocotte numéro 2 :

Quel pourcentage de la surface de la région Ile de France est dédiée à l'agriculture ? 25% 40% 50%

- Les terres agricoles représentent 50% de la surface de l'Ile de France.

Selon vous, quel serait le salaire moyen d'un-e maraicher-ère qui commercialise en AMAP ? 41 000 €, 24 000 € ou 17 500 €

Réponse : En moyenne, un maraicher en AMAP se rémunère 17500€ soit un peu moins de 1500€ par mois.

	Revenu disponible / exploitant (€)	Prélèvements privés / exploitant (€)
Ensemble des fermes	17 556	17 718
RD > 35 000 €	40 875	33 733
RD intermédiaire	24 178	24 190
RD < 10 000 €	- 8 980	10 700
Recemment installés	9 962	8 314

Quel est le plus gros poste de dépenses dans une ferme maraichère qui vend sa production en AMAP ?

Réponse : Les salaires du personnel et les cotisations sociales !

Pour comparer les charges des exploitations, celles-ci ont été ramenées à 100 € de chiffre d'affaire :

- Le poste de charge le plus important correspond aux cotisations sociales et salaires du personnel (17% du coût de production)
- Cotisations sociales exploitants (15% du coût de production)
- Semences et plants (12,7% du coût de production)

Données issues de l'étude sur la viabilité et la vivabilité du métier de maraicher-ère bio en AMAP, du Réseau AMAP IdF

Quel est le montant total moyen des investissements pour la création d'une ferme maraichère en AMAP ? 150.000€, 170.000€, ou 200.000€

Réponse : Pour une ferme en création, le montant total moyen des investissements est d'environ 200 000 € dont 170 000 € à la charge des exploitants (aides investissement déduites)

En comparaison, pour une ferme déjà aménagée de bâtiments, d'un système d'irrigation, d'eau et d'électricité, il faudra environ 100 000 € dont 94 000 € à la charge des exploitants (aides investissement déduites).

Données issues de l'étude sur la viabilité et la vivabilité du métier de maraicher-ère bio en AMAP, du Réseau AMAP IdF

Pourquoi dit-on que nous avons besoin de nombreux·euses agriculteur·rices dans les prochaines années ?

Réponse : 2 raisons principales

- compenser les départs à la retraite des agriculteur·rices installé·es
- développer un modèle agricole alimentaire plus soutenable

Sur les départs à la retraite :

- Actuellement, il y a 496.000 chefs d'exploitation.²
- Un quart des chefs d'exploitation a plus de 60 ans.
- **D'ici 10 ans, la moitié d'entre eux pourrait partir à la retraite.**
- Celles et ceux qui s'installent – autour de 13 000 par an – ne compensent qu'aux deux-tiers les 21 000 arrêts annuels d'activité.

Sur l'évolution du modèle agricole :

Dans son Avis paru en avril 2020, le CESE indique que “pour garantir la sécurité alimentaire dans les prochaines décennies, assurer le dynamisme des zones rurales et réussir les transitions écologique, climatique, énergétique, économique et sociale qui s'imposent, la présence de très nombreux agriculteurs et salariés agricoles répartis sur l'ensemble des territoires est indispensable.”

Pour réussir la transition agroécologique et relocaliser notre production alimentaire, nous avons besoin d' 1 million de paysannes et paysans. Pour atteindre cet objectif en 2050, cela implique d'installer près de 40 000 agriculteurs et agricultrices par an pendant 30 ans.

Nous aurons donc besoin de tripler le nombre d'installations annuelles jusqu'en 2050 pour relever le défi de la transition agroécologique et du renouvellement des générations !

Quel est en moyenne le temps de travail d'un maraicher en AMAP par semaine ? 43 heures, 52h heures ou 60 heures

Réponse :

- En moyenne sur l'année, un·e maraicher·ère en AMAP travaille 52h par semaine.
- Attention, il s'agit toutefois d'un métier avec de la saisonnalité, il y a donc un surcroit de travail au printemps et pendant l'été par rapport à l'hiver une fois les récoltes des légumes de garde réalisées.

	Tps de travail d'un maraicher (h/an)	En moyenne / semaine
Ensemble des fermes	2683	52
RD > 35 000 €	2424	47
RD intermédiaire	2902	56
RD < 10 000 €	2556	49
Reçemment installés	2699	52

Données issues de l'étude sur la viabilité et la vivabilité du métier de maraicher·ère bio en AMAP, du Réseau AMAP IdF

C'est quoi une AMAP pour vous ?

Cf 2. Données sur les AMAP

² Agreste, Recensement agricole 2020, *Âge et devenir des exploitations agricoles*.

3. Données sur les AMAP en Ile de France

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

L'AMAP - Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne - est le partenariat entre :

- un groupe de citoyen·nes (appelé "groupe en AMAP")
- et une ferme paysanne (appelée "ferme en AMAP")

Les **membres de ce partenariat s'engagent réciproquement** :

- les citoyen·nes préfinancent la production (de légumes ou autres)
- les paysan·nes mettent tout en œuvre pour assurer la production.

On dit que les partenaires sont co-producteurs et qu'ils partagent la responsabilité de la production.

A intervalle régulier, les paysan·nes de la ferme apportent le fruit de leur travail sur un lieu fixe, appelé "lieu de distribution", afin de livrer aux membres du groupe la part de la récolte qu'ils se sont engagés à récupérer et qu'ils ont préfinancée.

Ce partenariat est matérialisé par un **contrat**, signé par les deux parties.

Ce partenariat implique d'autres engagements :

- la **solidarité** des amapien·nes auprès de la ferme partenaire lors des coups durs (aléas climatiques par exemple)
- l'**implication** de chacun·e dans la vie du groupe, pour faire en sorte que le partenariat soit pérenne
- la fixation de **prix justes pour les amapien·nes et rémunérateur pour les paysan·nes**
- une **production de qualité**, basée sur les principes de l'agriculture paysanne, sans utilisation des produits phytosanitaires
- une **transparence et un effort de pédagogie** de la part de la ferme sur les modes de production, l'avancée des récoltes, etc.

Ce système garantit au·à la paysan·ne une rémunération juste, l'écoulement de sa production, et un lien privilégié avec les mangeur·euse·s. Cela permet de maintenir l'agriculture paysanne dans notre région et d'accompagner l'installation d'une grande diversité de fermes.

En AMAP, les produits sont-ils bio ?

- La Charte des AMAP fait référence aux pratiques de l'agriculture biologique mais n'impose pas la labellisation bio des paysan·nes qui commercialisent en AMAP.
- Les paysan·nes doivent s'inscrire dans une « agriculture respectueuse des hommes, de l'environnement, et de l'animal, en référence aux fondamentaux de l'agriculture bio ».
- L'activité agricole doit être « durable, diversifiée et adaptée au territoire, en rupture avec l'agrochimie (sans engrais, ni pesticides chimiques et de synthèse ...) et de toute entreprise d'appropriation mercantile du vivant (sans OGM). »
- Si le paysan respecte ces pratiques mais n'a pas le label bio, cela doit être explicité auprès des amapien·nes.
- La proximité relationnelle et la présence des amapien·nes sur les fermes permet d'établir une confiance sur les pratiques agricoles sans passer par un label.

L'histoire et le développement des AMAP :



Réseau des AMAP en Île-de-France

Quelques repères historiques

Origine

- Un ancrage dans les mouvements d'agriculture alternative et d'éducation populaire
- dans les années 60-70, développement des Teikei au Japon ;
- dans les années 80, développement des CSA (= Community Supported Agriculture) aux Etats-Unis.

2001

- Création de la première AMAP en France (à Aubagne) et du Réseau Alliance Provence

2003

- Création de la première AMAP en Île-de-France (à Pantin)
- Adoption de la 1ère charte des AMAP
- Dépôt de la marque AMAP à l'INPI

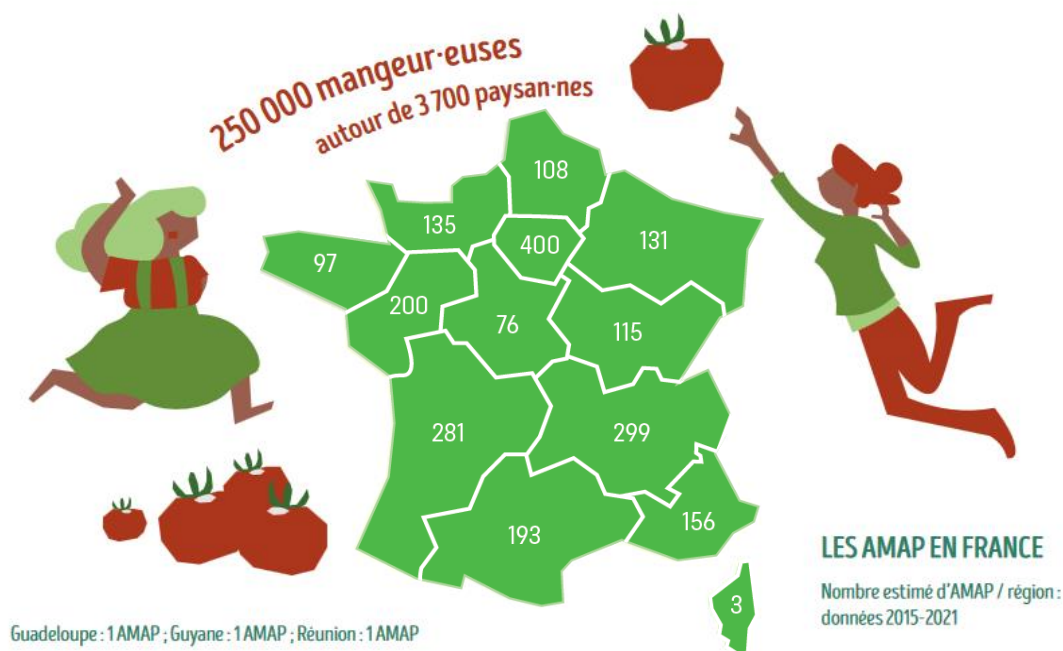
2004

- Création du Réseau des AMAP en Île-de-France

2010

- Création du Mouvement Inter-Régional des AMAP (MIRAMAP)

Aller + loin ? amap-idf.org
rubrique Historique



Le Réseau AMAP Ile de France, qu'est-ce que c'est ?

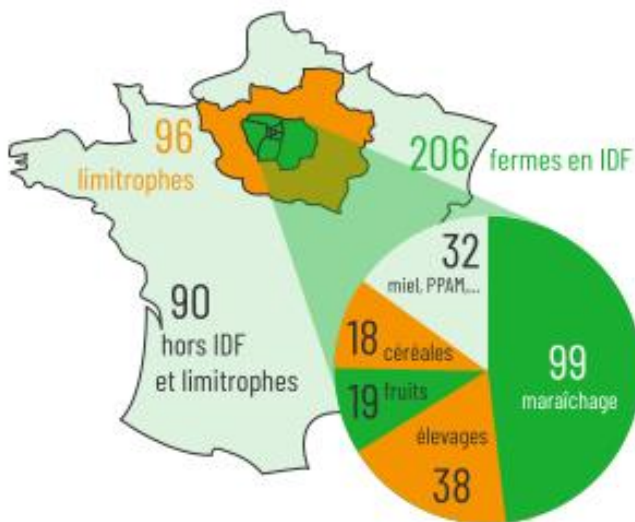
Créé en 2004, le Réseau AMAP IDF regroupe les amapien-ne-s et les paysan-ne-s qui œuvrent ensemble autour d'un même objectif : maintenir et développer une agriculture locale, paysanne et citoyenne.

Les actions du Réseau s'articulent autour de plusieurs missions :

- accompagner le développement et la pérennisation des partenariats AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) ;
- accompagner l'installation de nouveaux paysans et nouvelles paysannes et veiller à la pérennité des fermes franciliennes ;
- se faire l'écho, auprès des institutions et décideurs, d'un modèle agricole économiquement viable et socialement équitable ;
- accompagner les groupes AMAP dans leurs luttes locales sur les questions agricoles et alimentaires.

Actuellement, en 2023, il y a en Ile de France :

- 377 groupes AMAP regroupent 21.000 foyers en AMAP, soit environ 48.000 personnes (si l'on prend la moyenne francilienne du nombre de personnes par foyer)
- 392 fermes en partenariat avec des AMAP d'Ile de France dont 206 fermes sont franciliennes.

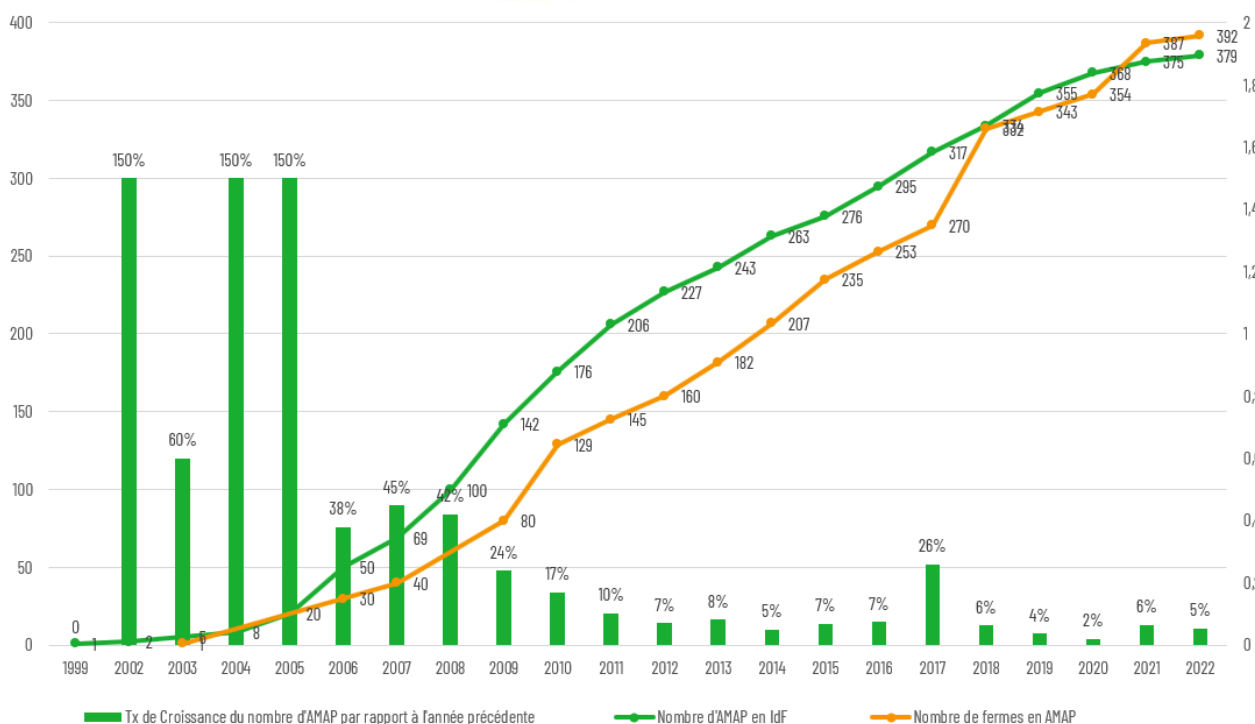


Tonnage :

D'après une étude de 2013, de l'Institut Paris Région, les AMAP d'Ile de France consomme 79 tonnes de fruits et légumes par semaine, soit **entre 3.100 et 3.600 tonnes / an**.

En comparaison, en 2013 :

- Naturalia = 42t/an
- La ruche qui dit oui : 343 t/an



L'agriculture paysanne c'est quoi ?

L'agriculture paysanne est une approche de l'agriculture développée par les paysans de la Confédération paysanne et de la FADEAR (fédé des asso pour le dvpt de l'emploi agricole et rural).




Objectif : permettre à des paysans nombreux de vivre de leur métier de façon durable et de produire pour nourrir leurs concitoyens et non produire pour produire.

L'agriculture paysanne s'organise autour de 6 thèmes interdépendants (les 6 pétales) et 10 principes.

- Autonomie -> ne pas dépendre des banques par exemple ou des énergies fossiles -> limiter les charges liés aux achats (troc, semences, coopérative matériels...)
- Répartition -> revenu suffisant sur une surface raisonnable pour permettre à d'autres de travailler
- Nature -> travail de la fertilité des sols sur le long terme, activités respectueuses de la biodiversité (haies,...)
- Qualité -> transparence vers le consommateur, apprécier sa production pour mieux la vendre, choisir un label qui nous correspond
- Développement local -> ouverture vers la vie locale, la vie citoyenne
- Transmissibilité -> penser à la transmission aux générations futures (moins d'investissements lourds, sécuriser le foncier, intégrer son temps de travail dans le calcul du coût de production...

4. Annexes – 3x3 engagements

PARTENARIAT AMAP



CONTRACTUALISATION

- Signature d'un contrat entre la ferme et chaque amapien-ne
- Relation de vente directe : l'association n'est pas un intermédiaire commercial
- Des aliments issus de la ferme : pas d'achat-revente

CONFIANCE

- Une relation transparente basée sur la confiance
- Proximité géographique : une démarche territorialisée
- Une vision commune : objectifs et valeurs partagés

CONVIVIALITÉ

- Faciliter les échanges entre la ferme et le groupe en AMAP, et entre les amapien-ne-s : respect mutuel et bienveillance
- Une proximité relationnelle : apprendre à se connaître

PAYSAN·NE



TRANSPARENCE

- Sur les pratiques agricoles et choix de production
- Sur les coûts de production (calcul du prix de la part de récolte)
- Sur la production (quantités et qualité)

QUALITÉ

- Des aliments frais, de saison, diversifiés (variétés anciennes ou locales, si possible)
- Des pratiques s'inscrivant dans les principes d'une agriculture paysanne
- Un mode de production relevant de l'agriculture biologique

PÉDAGOGIE

- Informer régulièrement sur l'avancée des cultures
- Être présent-e aux livraisons
- Accueillir les amapien-ne-s sur la ferme

AMAPIEN·NE·S



PRÉFINANCEMENT

- Signature et remise des chèques avec le contrat d'engagement en début de saison
- Pas d'échange d'argent pendant les distributions
- L'amapien-ne est responsable de son contrat : pas de remboursement ou report



SOLIDARITÉ

- Comprendre les problématiques des paysan-ne-s
- Accepter les variations de récolte en fonction des aléas
- Apporter un appui (financier, logistique, matériel) à la ferme en cas de besoin



IMPLICATION

- Participer à la vie du groupe et au fonctionnement de l'association
- Aller sur la ferme
- Assurer des permanences pendant les distributions

ZOOM SUR LE CALCUL DU COÛT D'UNE PART DE RECOLTE



COÛTS DE
FONCTIONNEMENT
DE LA FERME

(Fermage, plants et semence, intrants, petit matériel, amortissement du gros matériel ou remboursement des emprunts, salaires et cotisations sociales, etc.)



REVENU
DU, DE LA OU DES
PAYSAN·NE·S



= €

NOMBRE PARTS DE RÉCOLTE

(La part de récolte correspond à ce que le paysan met en culture pour une famille amapienne pour une année. Chaque famille préfinance ainsi une part annuelle de la production du paysan.)